

Arrêté ministériel n° 2021-300 du 19 avril 2021 relatif à l'actualisation annuelle du chiffre officiel de la population de la Principauté de Monaco

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	19 avril 2021
Publication	<u>Journal de Monaco du 23 avril 2021</u> ^[1 p.3]
Thématique	Public - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2021/04-19-2021-300@2021.04.24>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'Ordonnance du 16 décembre 1862 sur le recensement, modifiée par l'Ordonnance Souveraine n° 2.726 du 27 avril 2010 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.095 du 24 janvier 2011 portant création de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques et du Conseil Scientifique de la Statistique et des Études Économiques, modifiée ;

Article 1er

La population officielle de la Principauté de Monaco pour l'année 2020 s'élève à 38.350 personnes.

Article 2

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 23 avril 2021

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2021/Journal-8535>